

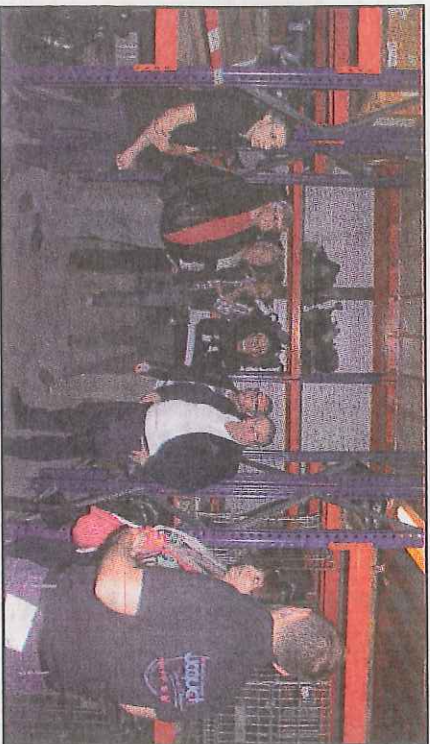
Portes ouvertes

## Démolition auto et préservation de l'environnement : le défi de l'entreprise Jacquet

Le week-end dernier, les établissements Jacquet situés le long de la RD1075 à Ambronay, ont organisé une opération "portes ouvertes" afin de présenter l'éventail de leurs activités. L'objectif était avant tout de sensibiliser les propriétaires à la nécessité environnementale du recyclage automobile.

Exit les anciennes casses automobiles comme chacun a pu les connaître jusqu'à ces dernières années. Désormais la destruction des véhicules est très réglementée, régie à la fois par des impératifs environnementaux nationaux

mais également internationaux. Ce week-end, en ouvrant les portes de leur entreprise, les établissements Jacquet entendaient bien démontrer aux décideurs, et professionnels des métiers de l'auto, que la récupération des véhicules hors d'usage s'inscrit aujourd'hui dans une chaîne complexe et complète de recyclage. Environ 120 personnes ont répondu à cette invitation, dont quelques élus des communes du canton mais également Rachel Mazuir, sénateur et président du Conseil général, ou encore le député Damien Abad. Sous la conduite de Daniel et Valérie Jacquet, accompagnés pour l'occasion de Jean-Michel Ponsoud, président de région du Conseil National de la Profession Automobile (CNPAA), l'assistance s'est vue détailler l'ensemble des obligations en matière de recyclage. Pour joindre le geste à la parole, un parcours "découverte" permettait de suivre les grandes étapes nécessaires au traitement de



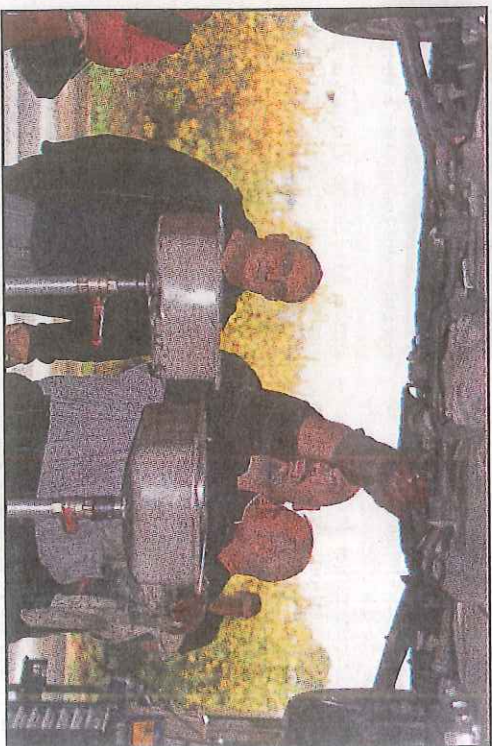
Par petits groupes, les visiteurs ont pu découvrir l'essentiel des rouages de la démolition automobile telle qu'elle se pratique désormais au 21ème siècle

chaque véhicule réceptionné dans les établissements Jacquet, avec des démonstrations à l'appui : découpage d'un catalyseur, dépollution, écoulement des fluides et récupération, test d'alternateur sur banc, valorisation des déchets et matières... "Nous avons souhaité sensibiliser nos invités à la nécessité du recyclage des véhicules usagers," explique Valérie Jacquet, qui déplore qu'aujourd'hui encore, un véhicule sur deux environ, n'entre pas dans la filière agréée : "Tout cela est pourtant très clairement réglementé par le droit européen. Beaucoup trop de voitures ne sont pas encore dépolluées comme il le faudrait. Nous voudrions que les pouvoirs publics soient plus rigoureux à ce sujet. Il faut faire la chasse aux filières sauvages et respecter le principe de traçabilité". Une traçabilité omniprésente au sein de l'entreprise Jacquet, agréé, comme l'exige la réglementation "véhicule Hors d'Usage" (VHU). En sim-

plantant en 2012 sur le territoire d'Ambronay, l'entreprise de démolition automobile Jacquet qui jusque-là exerçait son activité à Châillon-la-Palud, a souhaité respecter scrupuleusement un cahier des charges précis en matière environnementale. Il s'agissait bien évidemment d'être en conformité avec les lois existantes, mais aussi, dans la mesure du possible, d'anticiper au mieux les évolutions qui se profilent en matière de dépollution. "Ici, 1/3 du budget initial d'investissement l'entreprise a été consacré à l'environnement, à la dépollution, à la traçabilité... Lorsque nous rentrons un véhicule, évidemment que certains éléments rapportent, mais d'autres ont juste un coût. Celui du recyclage. Tout est consigné. La population ne sait pas que pour vendre des pièces d'occasion, il faut être démolisseur agréé. Tous ceux qui vendent des pièces usagées par un autre biais,

sont en réalité dans l'illégalité. En ouvrant les portes de l'entreprise, nous avons avant tout voulu montrer que notre métier a énormément évolué. Ici, tout est parfaitement encadré, chaque pièce est identifiée, suivie, consignée sur des bordereaux. Il faut garder à l'esprit que le réemploi d'anciennes pièces est écologique. On leur donne une seconde vie. Fabriquer de nouvelles pièces est très polluant. Pour le consommateur cela permet de se fournir à moindre coût, et tout ce processus

offre de l'emploi à une main d'œuvre locale". Récupération de tous les déchets, recyclage des matières, banches de testage pour les pièces sensibles, traçabilité de A à Z... On l'aura compris, l'entreprise Jacquet se veut à la pointe des technologies en matière de démolition et de recyclage automobile. Un pari osé qui doit permettre de concilier à la fois des enjeux économiques, mais également des préoccupations environnementales capitales pour l'avenir. ■



La récupération et le recyclage des liquides sont des étapes importantes lors du traitement d'un véhicule

### → Notez-le → Notez-le

- > Coupes affouagères. Les inscriptions doivent impérativement être effectuées en mairie avant le 24 octobre. Une redevance d'affouage de 72€ sera réclamée pour l'inscription.
- > Samedi 25 octobre à 20h30, soirée cabaret à la salle polyvalente d'Ambronay.